

## **RÈGLEMENT CONCOURS – INSCRIPTION PAR COURRIEL**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATEUR**

Le présent concours est organisé par Fan F1, dont le siège social est situé à 1020 Rue de Bleury #902, Montréal, Québec, H2Z 0B9, ci-après dénommé « l'Organisateur ».

L'Organisateur peut collaborer ponctuellement avec des partenaires pour la réalisation de certains concours, sans que cela modifie les termes du présent règlement.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours est ouvert aux personnes âgées de 18 ans.

- Pour les concours offrant des produits physiques, la participation est réservée aux résidents du Québec, car l'Organisateur ne peut assurer l'envoi des lots à l'international.
- Pour les concours offrant des lots dématérialisés (par exemple : billets de spectacle, séjours, nuitées d'hôtel, cartes-cadeaux numériques), la participation est ouverte à tous, sans restriction géographique.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

L'Organisateur ne prend pas en charge les frais de déplacement et/ou de voyage, sauf si cela est expressément inclus dans le lot, ce qui sera précisé dans les détails du concours.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Pour participer, les internautes doivent :

- Se rendre sur la page dédiée au concours sur le site Web et s'inscrire via le formulaire prévu à cet effet en fournissant leur adresse courriel.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions énoncées sera annulée.

### **ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT**

Le ou les gagnant(s) seront désigné(s) par tirage au sort à la date précisée sur le site.

Ils seront contactés par courriel à l'adresse utilisée pour l'inscription.

En cas de non-réponse dans le délai imparti, un nouveau tirage pourra être effectué.

### **ARTICLE 5 – DOTATIONS**

Les détails du lot ne sont pas précisés dans ce règlement afin de permettre l'utilisation des mêmes règles pour différents concours.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles, sauf mention contraire lors de l'annonce du concours.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau Internet ou de tout problème technique empêchant la participation ;
- Perte, vol ou dégradation d'un lot ;
- Participation non conforme ou erronée.

## **ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations recueillies sont protégées conformément à la loi sur la protection des renseignements personnels.

Les informations collectées resteront confidentielles et ne seront partagées avec des partenaires qu'avec le consentement du participant.

## **ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.